

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 3 avril 2024 Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 3 avril 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 12 Délibération n°D_2024_04_03_11</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Carole Chen à Mme Anne-Marie Cecon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni Absent excusé : / Absent : M. Laurent Esteulle</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget eau et assainissement – Affectation des résultats de l'exercice 2023 au budget primitif de l'exercice 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire,

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 44 339.78 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €


A l'unanimité et à mains levées, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
Résultat d'exploitation	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 29 248.43 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 15 091.35 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 44 339.78 €
D Solde d'exécution d'investissement	+ 89 989.81 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 17 118.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H + 44 339.78 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en exploitation R 002 (2)	44 339.78 €

S'LO

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
Compte tenu de sa télétransmission le : 4 avril 2024	Fait à Contamine-Sarzin, le 3 avril 2024	
De sa publication : 08 AVR. 2024	Le Maire, 	Le secrétaire de séance, 
Et de sa mise en ligne le : 08 AVR. 2024	Georges CANICATTI	Pierrette BATON MARECHAL

